

RÉSIDENCE SECONDAIRE

Projet de coopération européenne
2021 → 2024

GUIDE PHOTOGRAPHE/VIDÉASTE

Il est pertinent du point de vue esthétique que le photographe et le vidéaste soient la même personne et de privilégier les profils artistiques.

1 MISSIONS DU PHOTOGRAPHE

La mission du photographe se décompose en deux temps :

- prise de vue lors de la résidence au niveau local,
- prise de vue lors de la présentation/ vernissage de l'œuvre produite.

• LA RÉSIDENCE

Le photographe s'engage à réaliser pendant la résidence :

→ 1 portrait photographique individuel de chaque résident en format portrait (vertical), en couleur, de manière à ce que la personne soit visible dans son ensemble (corps entier) ; chaque portrait sera pris en intérieur dans le lieu de résidence, à un endroit différent pour chaque résident, de manière à rendre visible le lieu de la résidence. **Soit 3 photographies.**

→ 1 photographie des 3 résidents réunis à l'extérieur du lieu de résidence (lieu de résidence visible) en format portrait, en couleur, de manière à ce que les personnes soient visibles dans leur ensemble (corps entier).

→ 1 photographie de l'équipe de coordination locale réunie en intérieur dans les bureaux de l'équipe, en format portrait, en couleur, de manière à ce que les personnes soient visibles dans leur ensemble (corps entier).

→ mettre en œuvre tout le matériel nécessaire pour la réalisation de ces photographies et leur postproduction et choisir le matériel utilisé (argentique, numérique) en fonction de ses habitudes de travail et de manière à pouvoir fournir des **images en haute résolution (300 dpi) et en format tiff.**

→ **envoyer à J+1 après la résidence 20 photographies retouchées (si besoin), finalisées au coordinateur local** (emails à collecter en fonction de la ville) **et au coordinateur général :**

Envoi par mail à : paloma@agedelatortue.org, maxime.ly@agedelatortue.org, sophie@agedelatortue.org, maxime@agedelatortue.org

→ ne pas diffuser les photographies sélectionnées (et celles non-sélectionnées) avant la publication des différentes productions (site internet, publications rétrospectives, ouvrage scientifique).

• **LA PRÉSENTATION/VERNISSAGE DE L'ŒUVRE
(MAXIMUM 3 MOIS APRÈS LA RÉSIDENCE)**

Le photographe s'engage :

→ à réaliser pendant la présentation/ vernissage de l'œuvre 5 photographies de l'œuvre en format portrait (vertical) et en couleur.

→ mettre en œuvre tout le matériel nécessaire pour la réalisation de ces photographies et leur postproduction et choisir le matériel utilisé (argentique, numérique) en fonction de ses habitudes de travail et de manière à pouvoir fournir des **images en haute résolution (300 dpi) et en format tiff.**

→ **envoyer à J+1 après la présentation/ vernissage de l'œuvre 20 photographies retouchées (si besoin), finalisées, au coordinateur local** (emails à collecter en fonction de la ville) **et au coordinateur général :**

Envoi par mail à : paloma@agedelatortue.org, maxime.ly@agedelatortue.org, sophie@agedelatortue.org, maxime@agedelatortue.org

→ ne pas diffuser les photographies sélectionnées (et celles non-sélectionnées) avant la publication des différentes productions (site internet, publications rétrospectives, ouvrage scientifique).

2

CADRE ADMINISTRATIF

Chaque photographe signe un contrat de cession de droits d'auteurs avec L'âge de la tortue pour une utilisation de ses photographies dans le cadre du projet (publications, site internet) et sur tous les supports de communication du projet.

COORDINATEUR LOCAUX

En France : L'âge de la tortue
En Belgique : CIFAS
En Espagne : Transit Projectes
Au Portugal : Renovar a Mouraria
En Autriche : Mittendrin

COORDINATEUR GENERAL

L'âge de la tortue

Paloma Fernández Sobrino, directrice artistique
Maxime Ly, directeur de l'administration
(en remplacement de Sophie Archereau pendant son congé maternité)
Maxime Allain, chargé de communication et de création graphique

DIRECTION SCIENTIFIQUE

EUR CAPS

MISSIONS DU VIDÉASTE

La mission du vidéaste se décompose en deux temps :

- prise de vue vidéo et prise de son lors de la résidence au niveau local,
- prise de vue vidéo et prise de son lors de la présentation/ vernissage de l'œuvre produite.

Les captations vidéos et sonores faites par le vidéaste serviront à produire 2 capsules vidéos et 1 teaser par le coordinateur audiovisuel du projet Résidence secondaire (ARIADNA) :

→ 1 capsule de 3 minutes sur la conception de l'œuvre avec les prises de vue vidéo de la résidence, à destination de l'exposition virtuelle sur le site internet du projet,

→ 1 teaser d'1m-1m30 avec les prises de vue vidéo de la résidence, à destination des réseaux sociaux,

→ 1 capsule de 2 minutes sur l'œuvre réalisée avec les prises de vue vidéo de la présentation/ vernissage de l'œuvre produite, à destination de l'exposition virtuelle sur le site internet du projet

ARIADNA est responsable du montage des capsules vidéos et du teaser en collaboration avec la directrice artistique.

Les capsules et le teaser ne seront ni des documentaires, ni des reportages. Ils seront de type « vidéo-art », les prises de vues vidéo seront esthétiques, photographiques.

Les enregistrements sonores réalisés par le vidéaste permettront de réaliser une création sonore par ARIADNA.

• LA RÉSIDENCE

Le vidéaste s'engage à :

→ prendre au minimum 1 heure et au maximum 2 heures de prises de vue vidéo de la résidence au niveau local (si le vidéaste a plus de 2 heures, il s'engage à faire un choix pour atteindre maximum 2 heures).

→ réaliser un enregistrement sonore de 2 heures maximum pour la création sonore (avec le système d'enregistrement disponible, idéalement à l'aide d'un micro externe ou à défaut avec le son de la caméra).

→ mettre en œuvre tout le matériel nécessaire pour la prise de vue de ces vidéos et la prise de son.

→ séquencer les vidéos en créant plusieurs fichiers et les nommer selon leur contenu en anglais.

→ séquencer les prises de son en créant plusieurs fichiers et les nommer selon leur contenu en anglais.

→ respecter au mieux les spécifications techniques suivantes :

Fréquence d'image : 50 fps

Résolution : 1920 x 1080 px

Codec : H.264

Profil d'image neutre, sans filtres

Caméra SONY préférable pour unifier le profil de couleurs

Toutes les prises de vue sont stabilisées avec un trépied (dans la mesure du possible) ou à l'aide d'un stabilisateur.

- **envoyer à J+7 après la résidence 1 heure minimum et 2 heures maximum de prises de vue vidéo et de son, au coordinateur local** (emails à collecter en fonction de la ville), **au coordinateur général** :

Envoi par mail à : paloma@agedelatortue.org, maxime.ly@agedelatortue.org, sophie@agedelatortue.org, maxime@agedelatortue.org

Et au coordinateur audiovisuel (adriaramirezdalmau@gmail.com).

Les prises de vue et de son doivent être séquencées et nommées selon leur contenu en anglais.

- ne pas diffuser les vidéos avant la publication de celles-ci sur le site internet du projet.

• **LA PRÉSENTATION/ VERNISSAGE DE L'ŒUVRE
(MAXIMUM 3 MOIS APRÈS LA RÉSIDENCE)**

Le vidéaste s'engage :

→ prendre au minimum 1 heure et au maximum 2 heures de prises de vue vidéo de la présentation/ vernissage de l'œuvre au niveau local (si le vidéaste a plus de 2 heures, il s'engage à faire un choix pour atteindre maximum 2 heures).

→ réaliser un enregistrement sonore de 2 heures maximum pour la création sonore (avec le système d'enregistrement disponible, idéalement à l'aide d'un micro externe ou à défaut avec le son de la caméra).

→ mettre en œuvre tout le matériel nécessaire pour la prise de vue de ces vidéos et la prise de son

→ séquencer les vidéos en créant plusieurs fichiers et les nommer selon leur contenu en anglais,

→ séquencer les prises de son en créant plusieurs fichiers et les nommer selon leur contenu en anglais,

→ respecter au mieux les spécifications techniques suivantes :

Fréquence d'image : 50 fps

Résolution : 1920 x 1080 px

Codec : H.264

Profil d'image neutre, sans filtres

Caméra SONY préférable pour unifier le profil de couleurs

Toutes les prises de vue sont stabilisées avec un trépied

→ **envoyer à J+7 après la présentation/ vernissage de l'œuvre 1 heure minimum et 2 heures maximum de prises de vue vidéo et de son, au coordinateur local** (emails à collecter en fonction de la ville), **au coordinateur général** :

Envoi par mail à : paloma@agedelatortue.org, maxime.ly@agedelatortue.org, sophie@agedelatortue.org, maxime@agedelatortue.org

Et au coordinateur audiovisuel (adriaramirezdalmau@gmail.com).

Les prises de vue et de son doivent être séquencées et nommées selon leur contenu en anglais.

- ne pas diffuser les vidéos avant la publication de celles-ci sur le site internet du projet.

CADRE ADMINISTRATIF

Chaque vidéaste signe un contrat de cession de droits d'auteurs avec L'âge de la tortue pour une utilisation de ses prises de vue vidéo et de son dans le cadre du projet (site internet) et sur tous les supports de communication du projet.

COORDINATEUR LOCAUX

En France : L'âge de la tortue
En Belgique : CIFAS
En Espagne : Transit Projectes
Au Portugal : Renovar a Mouraria
En Autriche : Mittendrin

COORDINATEUR GENERAL

L'âge de la tortue

Paloma Fernández Sobrino, directrice artistique
Maxime Ly, directeur de l'administration
(en remplacement de Sophie Archereau pendant son congé maternité)
Maxime Allain, chargé de communication et de création graphique

COORDINATEUR AUDIOVISUEL

ARIADNA - Adrià Ramírez Dalmau

DIRECTION SCIENTIFIQUE

EUR CAPS